



## Compte rendu du Conseil de Vie Sociale (CVS) du Vendredi 31 Janvier 2025

### Membres présents :

Madame **LEPRINCE** Vanessa, *Directeur.*

Monsieur **HOUZET** Georges, *Représentant du Conseil d'Administration.*

Monsieur **LETOCART** Jacques, *Président du CVS.*

Madame **RICHARD** Monique, *Vice-présidente du CVS.*

Monsieur **COUVREUR** Emile, *Représentant des résidents.*

Monsieur **LECREUX** Martial, *Représentant des résidents.*

Monsieur **SPECQ** Philippe, *Représentant des familles.*

Monsieur **LEVEQUE** Lucas, *Alternant de Direction.*

Madame **LEU** Lucie, *représentant du personnel.*

Madame **MATU** Diane, *représentant des familles.*

### Membres absents :

Début du CVS à 10H35.

Madame LEPRINCE fait valider le compte-rendu du dernier Conseil de Vie Sociale, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LEVEQUE fait part dans un premier temps au conseil de la synthèse trimestrielle des évènements indésirables ; à partir de laquelle madame LEPRINCE énonce quelques évènements en exemple.

Monsieur SPECQ demande si les disfonctionnements énoncés par Madame LEPRINCE sont uniquement transmis aux autorités (ARS) ou si elles le sont également aux familles, ce à quoi Madame LEPRINCE répond que certains évènements peuvent être transmis aux familles selon la nature des évènements, mais que ce problème demeure complexe.

Monsieur SPECQ se questionne quant à l'obligation ou non d'être soumis à une vaccination type COVID ou Grippe. Madame LEPRINCE répond qu'il n'est pas possible de soumettre un résident à une vaccination sans son consentement ; rendant compliquée la gestion de la circulation des virus.

Monsieur HOUZET revient sur un mail injurieux reçu par Madame LEPRINCE, et demande la transmission de l'évènement indésirable par l'ARS ; ce à quoi madame LEPRINCE explique n'avoir reçu aucune réponse.

Monsieur SPECQ et Monsieur LECREUX félicitent Monsieur KOWALCZYK pour la synthèse des évènements indésirables.



Madame LEPRINCE fait ensuite le point sur les plaintes et réclamations ; en faisant passer le formulaire des plaintes et réclamations.

Un point est réalisé sur la promotion de la bientraitance et sur la prévention de la maltraitance. Madame LEPRINCE explique alors son désaccord avec l'ARS qui se centre davantage sur la maltraitance que sur la bientraitance ; pendant que Monsieur LEVEQUE diffuse les chartes FALC de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance.

Madame LEPRINCE évoque la frontière mince entre la non-bientraitance et la maltraitance, prenant pour exemple la distribution de repas sans regarder le résident dans les yeux.

Monsieur COUVREUR et Madame RICHART évoquent leurs problèmes avec une certaine résidente.

Monsieur SPECQ félicite Monsieur KOWALCZYK et Monsieur LEVEQUE pour le site internet, et demande que les chartes précédemment présentées soient diffusées sur le site. Monsieur LEVEQUE acquiesce et énonce les différents ajouts qui auront lieu sur le site prochainement.

Monsieur LEVEQUE concerta le conseil au sujet de l'organisation des espaces au sein de l'EHPAD. Monsieur SPECQ demande différents aménagements extérieurs, suivis par Monsieur COUVREUR.

Madame LEPRINCE mentionne qu'il s'agit bien d'un EHPAD urbain ; mais qu'il est possible de sortir dans le jardin de l'Unité de Vie Alzheimer. Madame MATU demande une mise à disposition de bancs en extérieur.

Monsieur HOUZET prend la parole pour préciser que quelconque aménagement extérieur nécessite un budget et un financement particulier, dont l'EHPAD ne dispose pas forcément à l'instant, comme précise Madame LEPRINCE.

L'idée d'une cagnotte est alors évoquée ; or Monsieur HOUZET précise que cette cagnotte ne peut-être à l'origine de l'établissement mais à l'origine des familles par exemple.

La question des animaux de compagnie et de la médiation animale est également évoquée. Or celle-ci était de mise auparavant et avait fait face à de nombreux problèmes.

Viennent ensuite les différentes réclamations :

- La première réclamation concerne des problèmes de restauration, avec des soucis concernant le déjeuner et le dîner, sur la quantité de nourriture et la cuisson des frites.
- Il est également demandé au personnel de nuit de bien fermer les portes de chambre.
- Beaucoup de lampes et d'appareillages électriques restent allumés dans les chambres.



Concernant le premier point, Madame LEPRINCE répond pour les problèmes de quantités de nourriture qu'il est possible de demander une plus grande ou une plus petite portion selon les quantités, et que les frites ne peuvent-être trop cuites pour éviter tout risque de fausse route.

Le second point fera l'objet d'un rappel, et le troisième fera également l'objet d'une attention particulière.

Madame RICHART propose une sortie au parc des cytises de Lens ; cette proposition est difficilement réalisable étant donné que l'EHPAD Saint-François ne dispose pas de véhicules, mais Madame LEPRINCE n'exclut pas cette idée, en encourageant Madame RICHART à solliciter l'animatrice Florence.

Monsieur COUVREUR rebondit sur la sortie à la mer survenue l'été dernier ; qui avait été désagréable en raison de problèmes de transport selon lui.

La question des arbres à élaguer est également évoquée. Madame LEPRINCE répond avoir envoyé un courrier, avec Axentia ; pour demander un élagage des arbres, mais réexplique que cette démarche est particulièrement difficile en raison du voisinage assez virulent par rapport à cette question d'élagage d'arbres.

Madame LEPRINCE énumère les différents problèmes rencontrés avec le voisinage par rapport à l'EHPAD.

Madame MATU rebondit sur les problèmes rencontrés avec le voisinage en disant que ceux-ci sont liés à un changement dans leurs habitudes de vie.

Monsieur SPECQ appuie cette problématique soulignant qu'elle est un facteur de santé et de luminothérapie pour les résidents.

Madame LEPRINCE conclut en exprimant que ces problèmes sont liés à un changement sociétal, qui rend toute démarche plus difficile.

Monsieur LEVEQUE demande au conseil si des points particuliers veulent être traités au prochain CVS, ce à quoi Monsieur SPECQ évoque l'aménagement extérieur.

Madame LEPRINCE fixe avec approbation du Conseil le prochain CVS au 25 Avril à 10h30.

Fin du CVS à 11h55.

Madame LEPRINCE, Directeur

Monsieur LETOCART, Président du CVS